



DIRECTION DE LA SÉANCE

Le 12 janvier 2021

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR
DES SÉANCES DU MERCREDI 27, DU JEUDI 28 JANVIER
ET DU JEUDI 4 FÉVRIER 2021

Par lettres en date des 5 et 12 janvier, le Gouvernement a demandé, sous réserve de son dépôt et de sa transmission, l'inscription du projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et reportant la date de caducité des régimes institués pour faire face à la crise sanitaire à l'ordre du jour du **mercredi 27 janvier**. En conséquence, l'examen du projet de loi autorisant la ratification du protocole portant amendement de la convention relative aux infractions et à certains autres actes survenant à bord des aéronefs et du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de coopération entre le Gouvernement de la République française et les Gouvernements des États membres de l'Union monétaire ouest-africaine est reporté au **jeudi 28 janvier** à 10 h 30.

Il a également demandé l'inscription à l'ordre du jour du **jeudi 4 février** du projet de loi autorisant l'approbation de la décision 2020/453 du Conseil du 14 décembre 2020 relative au système des ressources propres de l'Union européenne et abrogeant la décision 2014/335/UE, Euratom et des conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et reportant la date de caducité des régimes institués pour faire face à la crise sanitaire ou sa nouvelle lecture.

En conséquence, l'ordre du jour des séances du mercredi 27, du jeudi 28 janvier et du jeudi 4 février s'établit comme suit :

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mercredi 27 janvier 2021

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement*

* Cette séance de questions n'entre pas dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs.

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 27 janvier à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- Sous réserve de son dépôt et de sa transmission, projet de loi autorisant la **prorogation** de l'**état d'urgence sanitaire** et reportant la **date de caducité** des **régimes institués** pour faire face à la **crise sanitaire**

Ce texte sera envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 25 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 26 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : mercredi 27 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : à l'issue de la discussion générale
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mardi 26 janvier à 15 heures

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, ratifiant l'**ordonnance** n° 2019-950 du 11 septembre 2019 portant **partie législative** du **code** de la **justice pénale** des **mineurs** (n° 228, 2020-2021)

Jeudi 28 janvier 2021

À 10 h 30, 14 h 30 et, éventuellement, le soir

- 1 convention internationale examinée selon la procédure d'examen simplifié :

=> Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, autorisant la **ratification** du **protocole** portant **amendement** de la **convention** relative aux **infractions** et à certains autres actes survenant à bord des **aéronefs** (n° 223, 2020-2021)

- Délai limite pour demander le retour à la procédure normale : mardi 26 janvier à 15 heures

- Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant l'**approbation** de l'**accord** de **coopération** entre le Gouvernement de la **République française** et les Gouvernements des États membres de l'**Union monétaire ouest-africaine** (n° 225, 2020-2021)

Ce texte a été envoyé à la commission des finances.

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes

- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 27 janvier à 15 heures

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, ratifiant l'**ordonnance** n° 2019-950 du 11 septembre 2019 portant **partie législative** du **code** de la **justice pénale** des **mineurs** (n° 228, 2020-2021)

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Jeudi 4 février 2021

À 10 h 30

- Sous réserve de son dépôt et de sa transmission, projet de loi autorisant l'**approbation** de la **décision** (UE, EURATOM) 2020/2053 du **Conseil** du 14 décembre 2020 relative au **système** des **ressources propres** de l'**Union européenne** et abrogeant la décision 2014/335/UE, EURATOM

Ce texte sera envoyé à la commission des finances.

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 3 février à 15 heures

- Projet de loi autorisant l'**approbation** de l'**accord** entre le Gouvernement de la **République française** et le Gouvernement de la **Principauté de Monaco** relatif au **régime fiscal** des **dons** et **legs** faits aux **personnes publiques** et aux **organismes à but désintéressé** (n° 688, 2019-2020)

Ce texte sera envoyé à la commission des finances.

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 30 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 3 février à 15 heures

À 14 h 30 et, éventuellement le soir

- Sous réserve de leur dépôt, conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi autorisant la **prorogation** de l'**état d'urgence sanitaire** et reportant la **date de caducité** des **régimes institués** pour faire face à la **crise sanitaire** ou nouvelle lecture

- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 3 février à 15 heures

En cas de nouvelle lecture :

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : mercredi 3 février à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 3 février en début d'après-midi
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : à l'ouverture de la discussion générale
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : à l'issue de la discussion générale

Jeudi 4 février 2021 - À 14 h 30 et, éventuellement le soir (suite)

- Suite de la deuxième lecture du projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en deuxième lecture, relatif à la **bioéthique** (n° 686, 2019-2020)